

Le SMIC augmente... et nos conventions restent à la traîne !

La hausse du SMIC au 1er juin 2026 est confirmée : +2,41 % 1 867,02 € brut mensuel pour un temps plein 12,31 € brut de l'heure.

Cette augmentation est une conséquence automatique de l'inflation... mais elle révèle surtout une réalité inacceptable :

Aujourd'hui, dans les Conventions Collectives 66, 51 et 65, plusieurs coefficients et minima conventionnels sont rattrapés voire dépassés par le SMIC.

Un.e éducateur.trice, un.e AES, un.e agent de service ou un.e salarié.e administratif débutant gagnent parfois à peine plus qu'un.e salarié.e sans qualification, les carrières sont bloquées, les métiers de l'accompagnement éducatif et du soin sont méprisés une fois de plus....



Dans les conventions 66, 51 et 65, de nombreux salaires restent sous le SMIC !

- ⊕ Les débuts de carrière écrasés
- ⊕ Les qualifications ne servent à rien
- ⊕ Les métiers qualifiés payés au minimum légal
- ⊕ Les années d'ancienneté ne sont plus reconnues

Assez du mépris ! Nos métiers valent mieux que des miettes !

Alors que les besoins explosent, les établissements manquent de personnels, les conditions de travail se dégradent,

Les travailleuses et travailleurs du handicap, de la protection de l'enfance et de l'insertion tiennent les établissements à bout de bras : et pourtant... Les employeurs et les financeurs refusent toujours une vraie revalorisation des grilles salariales.

Le 25 juin, mobilisons-nous ! Sans nous, rien ne fonctionne !



- Pour une augmentation immédiate de la valeur du point pour toutes les grilles
- Aucune grille salariale sous le SMIC

ENSEMBLE, gagnons l'augmentation générale des salaires !

